



Conditions de participation au jeu « INSTANT GAGNANT »

Du 1er février 2016 au 14 février 2016

En participant au jeu « INSTANT GAGNANT », vous acceptez les présentes conditions de participation. Toute contravention aux présentes conditions ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Vetality à annuler la participation au Jeu correspondante.

1. LE JEU «INSTANT GAGANT »

TRISMEGISTE-INVEST (ci-après **Vetality**), société par actions simplifiées au capital de 100 000 euros, dont le siège social est sis 253 rue Saint Honoré 75001 Paris, immatriculée sous le numéro B521 976 670 RCS Paris, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « INSTANT GAGNANT » permettant aux participants de gagner par tirage au sort instantané des bons d'achat valables sur le site <http://www.vetality.fr> (ci-après le « Site »).

2. DUREE DU JEU

Le jeu débute le 1 février 2016 à 08h00 heure de Paris et se termine le 14 février 2016 à 23h59.

Par ailleurs, Vetality se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de Vetality ne pourra être engagée de ce fait.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise). La participation est limitée à 1 par foyer et/ou adresse IP.

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel de la société Vetality ou de toute société parente au sens de l'article L233-1 du Code de commerce et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés participant à l'organisation du Jeu et les membres de leurs familles en ligne directe.

Toute contravention au présent Règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Vetality à annuler la participation au Jeu correspondante.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu sera proposée à chaque Participant directement sur le Site.

Le Participant doit gratter un ticket virtuel qui laissera apparaître un ticket gagnant ou perdant.

Le Participant déclenchera un tirage au sort instantané qui sera alors effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine.

En cas de ticket perdant, le Participant pourra retenter sa chance au jeu 1 fois en partageant le jeu sur Facebook.

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook

Le Participant sera informé en temps réel, ainsi que par email, de son gain éventuel.



5. DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- 1 bon d'achat d'une valeur de 100 euros
- 6 bons d'achat d'une valeur de 50 euros
- 15 bons d'achat d'une valeur de 20 euros
- 30 bons d'achat d'une valeur de 10 euros

Ces bons d'achat sont valables pour tout achat sur le site <http://www.vetality.fr>

6. DELIVRANCE DES DOTATIONS EVENTUELLES

En cas de gain, le bon d'achat remporté sera envoyé au client par email sous forme de code promo valable sur le site <http://www.vetality.fr>.

La responsabilité de Vetality ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de gain lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou une banque) ou du Participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles).

7. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Vetality ne garantit en aucun cas que l'accès au Site sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt. Vetality ne garantit pas la pérennité et la stabilité du ou des services offert(s) par le biais du Site, ni que le service répond à vos besoins particuliers ou sera fiable, ininterrompu ou exempt d'erreurs.

La connexion à l'adresse Internet hébergeant le Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. En conséquence, Vetality ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du Jeu.

En cas de communication à Vetality par l'intermédiaire du Site ou autrement, vous êtes responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, Vetality exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par le biais du Site par courriel ou par tout autre moyen de communication.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Vetality à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre de sa participation.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « Éléments »), constitue la propriété de Vetality ou du tiers ayant autorisé par Vetality à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Aucun des Éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par Vous-même ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable exprès et écrite de Vetality au cas par cas, et Vous êtes seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.



9. DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », dans sa version modifiée en 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la collecte de ces données.

Tout Participant peut exercer gratuitement ces droits sur simple demande auprès de Vetality, adressée par courrier à :

TRISMEGISTE-INVEST - Vetality
Jeu « INSTANT GAGANT »
253 rue Saint Honoré
75001 Paris

Les informations enregistrées par Vetality dans le cadre de l'organisation du Jeu sont réservées à l'usage de Vetality, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les besoins de celle-ci.

Le Participant autorise Vetality et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur le Site ou sur les sites Internet des sociétés participant à l'organisation du Jeu, en n'indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « Pierre D. X euros gagnés sur *vetality.fr* ».

10. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

11. CONTACT

Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant les présentes Conditions, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

TRISMEGISTE-INVEST - Vetality
Jeu « INSTANT GAGANT »
253 rue Saint Honoré
75001 Paris

Fait à Paris, le 22 janvier 2016.